

SSIAP 3

FORMATION INITIALE

THEORIE
60%



PRATIQUE
40%

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation permet de passer le diplôme de chef de service de sécurité incendie SSIAP 3.

PUBLIC

Personne titulaire d'un SSIAP 2 ou d'un diplôme de niveau 4.

COMPETENCES DEVELOPPEES

- le feu et ses conséquences
- la sécurité incendie et les bâtiments
- la réglementation incendie
- la gestion des risques
- le conseil au chef d'établissement
- correspondant des commissions de sécurité
- le management de l'équipe de sécurité
- le budget du service de sécurité

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Manuel SSIAP 3 de France Sélection (356 pages)



ORGANISATION DE LA FORMATION

PREREQUIS

Voir à la fin du document

DUREE

216 heures (+ 1 jour d'examen)

EFFECTIFS

Jusqu'à 10 personnes

MAINTIEN DES COMPETENCES

Tous les 3 ans.

DOCUMENT DE VALIDATION

Attestation de fin de formation et diplôme

METHODE D'EVALUATION

Evaluation formative réalisée par le formateur au moyen de mises en situation.
Evaluation certificative avec un Jury (SSIAP 3 et préventionniste d'un SDIS)

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

CONTROLE QUALITE ASSURE PAR

Audit interne, AFNOR, SDIS



FORMATION CONTINUE
HORS ALTERNANCE
www.marque-nf.com



Formation en intra-entreprise
(Chez vous & à la date de votre choix)



Formation en inter-entreprise
(Dans notre centre & à côté de chez vous)



STRATEGIE PEDAGOGIQUE

Exposés participatifs et mises en situation favorisant une pédagogie par la découverte où les apprenants sont acteurs de la formation.



NOS INTERVENANTS

Formateurs salariés de la structure, formés à la pédagogie, disposant d'une expérience de sapeurs-pompier depuis plusieurs années et titulaire du SSIAP3



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Extincteurs réels, RIA en eau, foyers réels, machine à fumée...
Tablettes informatiques pour les recherches sur internet lors des études de cas.
SSI pédagogique complet.





CONTENU DE LA FORMATION

CONTENU THEORIQUE - 130h00

LE FEU

- Théorie du feu (classes de feux, causes...)
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Fumée et ses dangers
- Propagation du feu : convection, conduction, rayonnement...

COMPORTEMENT

- La résistance au feu des éléments de construction
- La réaction au feu des matériaux d'aménagement
- Les critères de classement de ces comportements

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

- Les différents matériaux de construction
- Les éléments de construction : typologie et vocabulaire architectural

ETUDE DE PLANS

- Les différents plans
- La notion de volume
- Connaître et utiliser les échelles de représentation des plans
- La représentation graphique d'un plan d'architecte
- Concordance entre plan/coupe/façade
- Savoir se déplacer dans un niveau et entre les niveaux
- Nature des plans figurant dans un dossier

OUTILS D'ANALYSE

- Le C.L.I.C.D.V.C.R.E.M.

ORGANISATION GENERALE DE LA REGLEMENTATION

- Contenu général des textes
- Hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les textes

CLASSEMENT DES BÂTIMENTS

- Classement d'un ERP, les groupements d'établissements
- Classement d'un IGH
- Classement d'un bâtiment d'habitation
- Classement d'une installation soumise au code de l'environnement



CONTENU DE LA FORMATION

DISPOSITION CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES

Les dispositions applicables aux ERP, aux IGH et au code du travail :

- Implantation (accessibilité des secours et isolement par rapport au tiers)
- Construction (distribution intérieure, stabilité au feu et isolement interne des locaux)
- Dégagement (principe, calcul, particularités)
- Désenfumage (objectifs, obligations, principes)
- Installations techniques (les interdictions, limitations, les organes de sécurité)
- Les limitations calorifiques imposées à l'exploitant
- Les contrôles réglementaires

MOYENS DE SECOURS

- Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un système de sécurité incendie (typologie, composition, fonctionnement, entretien et vérifications), l'utilisation en mode dégradé

NOTIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITES DES PERSONNES HANDICAPEES

- Les dispositions réglementaires :
- Les commissions d'accessibilité
- Les exigences réglementaires générales
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives
- Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
- Visite, réception par commission d'accessibilité

ANALYSE DES RISQUES

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique, évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs
- Le plan de prévention
- Évaluation des risques de travaux par points chauds
- Étude des documents et projet
- Comprendre un rapport final de vérification de travaux réalisé par une personne ou un organisme agréé

REALISATION DES TRAVAUX DE SECURITE

- Organisation des réunions préliminaires
- Rédaction d'un plan directeur (contraintes, délais...)



CONTENU DE LA FORMATION

- Participer aux réunions de chantier (suivi des prescriptions, respect planning...)
- Effectuer une pré-réception des travaux avant le passage de la commission de sécurité
- Prévoir la réception par la commission de sécurité compétente
- Mise en service

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Les obligations en matière d'affichage
- Élaboration de consignes temporaires
- Le permis de feu (GN 13)
- Suivi et planification des contrôles réglementaires
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques...)

INFORMATION A LA HIERARCHIE

- But des rapports (définition, importance et nécessité, différentes parties et plan)
- Présentation des rapports (le style et la forme)
- Contenu et le style du compte-rendu

VEILLE REGLEMENTAIRE

- Connaissance des différents supports de mise à jour
- Archivage de documents

COMMISSION DE SECURITE

- Composition des commissions de sécurité
- Rôle des commissions de sécurité
- Missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre (notice de sécurité...)
ou à tenir à disposition (registre de sécurité...)

ORGANISER LE SERVICE

- Organisation du service
- Organisation des rondes
- Documents du service
- Définition de la composition du service de sécurité

EXERCER LA FONCTION D'ENCADREMENT

- Assumer les différentes fonctions de l'autorité



CONTENU DE LA FORMATION

NOTION DE DROIT DU TRAVAIL

- Les contrats de travail
- L'accident de travailleur, l'accident de trajet
- Les maladies professionnelles
- La déclaration d'accident du travailleur
- L'attestation de salaire
- La feuille d'accident du travail
- L'analyse de l'accident (élaborer un arbre des causes)
- Le CHSCT
- Les institutions représentatives du personnel :
- La procédure de licenciement :
- Les négociations
- Le conseil des prud'hommes :
- La convention collective de branche

NOTION DE DROIT CIVIL ET PENAL

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger d'autrui

CONTENU PRATIQUE - 86h00

LE FEU

- Conduite à tenir face à un local enfumé sans mise en danger pour l'intervenant

MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- Application: Exercice d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté
- Mise en œuvre d'un RIA

ETUDE DE PLANS

- Application : Exercices de lecture de plans, descriptions du projet et recherche d'anomalies

OUTILS D'ANALYSE

- Application : Exercices de détermination des contraintes réglementaires

CLASSEMENT DES BÂTIMENTS

- Application (06h00) : Exercice de classement d'ERP, IGH



CONTENU DE LA FORMATION

-La recherche dans la nomenclature

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES

-Application (08h00) : Exercices de déterminations des obligations en matière d'implantation, de construction et de calculs de dégagements

MOYENS DE SECOURS

-Application (03h00) – gestion d'une alarme

VISITES

-Fonctionnement de service de sécurité d'un site
-Fonctionnement in situ, des différents éléments techniques de sécurité
-Organisation d'un PC sécurité
-Fondamentaux des dispositions constructives
-Application :
Visite d'au moins 2 ERP du 1er groupe d'activités différentes, dont un de 1ère catégorie disposant d'un SSI de catégorie A au minimum et d'un IGH

NOTIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES

HANDICAPEES

-Application : étude de cas notamment lors de réhabilitation de bâtiment

ANALYSES DES RISQUES

-Application : études de cas

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

-Application : analyse critique des documents existants
-Élaboration des consignes temporaires
-Rédaction d'un plan de prévention simplifié

INFORMATION A LA HIERARCHIE

-application (03h00) : exercices d'application de compte-rendu écrit, oral et rédaction d'un rapport d'incident

VEILLE REGLEMENTAIRE

-Application (01h00) : travail de recherche



CONTENU DE LA FORMATION

COMMISSION DE SECURITE

-Application (02h00) : exercice de préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission sécurité

ORGANISER LE SERVICE

-Application : établir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité

EXERCER LA FONCTION D'ENCADREMENT

-Application (04h00) : formuler un ordre opérationnel, conduire un entretien hiérarchique, organiser une réunion, communication de crise

NOTION DE DROIT DU TRAVAIL

-Application : se repérer dans le code du travail que ce soit dans la partie législative ou la partie réglementaire, renseigner le personnel sur la convention collective, méthodes didactique suivie d'exercices d'applications simples

SUIVI BUDGETAIRE DU SERVICE

-Application : élaborer un budget de fonctionnement chiffré

FONCTION ACHAT

-Application : élaborer un cahier de clauses techniques particulières

FONCTION MAINTENANCE

-Application : Analyse critique et appréciation d'un rapport "coût-efficacité-service" d'un contrat

Bilan de la formation

PREREQUIS

- 2 photos d'identité
- Pièce d'identité
- Secourisme à jour (moins de 24 mois)
- Justificatif d'accès à la formation :

- disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum (baccalauréat ou autres), qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ;



CONTENU DE LA FORMATION

OU

- être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de 3 ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

NOTA IMPORTANT

Il faut prévoir l'achat des ouvrages réglementaires et d'une règle de mesurage de type « Kutch ».